

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 11 octobre 2011: «Jonction: la mort d'un quartier».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-272 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 26 mars 2014, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la pétition P-272 dont le libellé est le suivant:

Les habitants du quartier de la Jonction (...) invitent les autorités:

- à revoir les plans de circulation dédiant la rue du Stand, le boulevard de Saint-Georges et le boulevard Carl-Vogt aux trams, aux bus et aux trolleybus;
- à revoir le passage des trolleybus dans les deux sens au boulevard Carl-Vogt;
- à réinstaller un tournant à gauche depuis le pont de Sous-Terre en direction du quai Ernest-Ansermet;
- à compenser toutes les places de parking supprimées et déplacées.

La pétition P-272 a également été déposée auprès du Grand Conseil (P 1803), lequel l'a renvoyée au Conseil d'Etat.

Ses trois premières invites relèvent de la compétence du Canton. Ainsi, dans sa réponse, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler que la mise en service du TCOB en décembre 2011 a impliqué d'importantes modifications du schéma de circulation dans le quartier de la Jonction (restructuration des lignes de bus à l'intérieur du quartier, modifications des sens de circulation, etc.), afin d'assurer une vitesse commerciale attractive du tramway, de garantir les conditions d'exploitation de l'ensemble du réseau pour les entrées et sorties du dépôt TPG de la Jonction, tout en garantissant l'accessibilité au quartier pour les autres modes de transport. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat a précisé qu'il n'entendait pas revoir fondamentalement les plans de circulation mis en place, mais restait disposé, le cas échéant, à procéder à quelques adaptations. De même, il n'entendait pas non plus revoir la mise en double sens du boulevard Carl-Vogt pour les trolleybus.

Une des conséquences concomitantes observées depuis l'instauration de ce nouveau régime de circulation est une augmentation significative du transit au cœur du quartier. Ainsi, la rue Sainte-Clotilde, par exemple, bordée d'une école et d'une crèche, est aujourd'hui empruntée par des flots continus de véhicules, ce qui ne va pas sans poser d'importants problèmes de sécurité, suscitant une inquié-

tude légitime. Alors que, dans le même temps, la circulation en périphérie du quartier, par exemple à la rue du Stand, a vu son volume diminuer drastiquement.

Relayant les inquiétudes des habitants, la Ville de Genève est intervenue auprès du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), pour demander une révision du schéma de circulation dans le quartier. Hormis l'étude et la mise en œuvre de mesures mineures, cette requête n'a pas permis d'obtenir à ce jour le résultat attendu.

S'agissant de la dernière invite, les quelque 190 places supprimées en surface dans le cadre de la réalisation du TCOB et du déplacement de plusieurs lignes de transports collectifs seront entièrement compensées dans le parking de l'éco-quartier de la Jonction, dont la mise en service devrait être effective début 2017.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani